



Formation TMD transport matières dangereuses spécialisation produits pétroliers - Recyclage

Personnes concernées

Conducteurs de véhicules transportant des matières désignées par les numéros ONU 1202 – 1203 – 1223 – 1267 – 1268 – 1300 – 1863 – 1999 – 3295 et 3475, ainsi que les N° ONU 3082 – 3256 et 3257, uniquement pour les huiles de chauffe lourdes et les bitumes, dans des citernes ou des véhicules-batteries de capacité totale supérieure à 1m3 ou des conteneurs-citernes de capacité individuelle supérieure à 3m3. Conducteurs ayant déjà suivi une formation initiale de spécialisation et étant aussi à jour de sa formation de base. **Le suivi de la formation peut être réalisé dans les 6 mois qui précèdent l'échéance des 5 années.**

Objectifs de la formation

Permettre aux conducteurs de véhicules d'acquérir les connaissances nécessaires pour effectuer des transports de matières dangereuses en citerne, conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté français TMD.

Contexte

L'arrêté TMD et la réglementation internationale ADR obligent les conducteurs de véhicule de transport de matières dangereuses à posséder les connaissances de base pour le transport de ces produits en colis ainsi que des connaissances complémentaires nécessaires pour les autres spécialisations citernes visées.

Contenu de la formation

- Présentation du Stage et Organisation,
- Evaluation des connaissances,
- Présentation des produits concernés par la spécialisation,
- Risques présentés par les produits pétroliers,
- Risques liés à l'électricité statique,
- Equipements spécifiques des véhicules – citerne transportant des produits pétroliers,
- Connaissance des installations pétrolières,
- Protocole de sécurité et responsabilités Procédures de chargement des carburants,
- Procédures de chargement et déchargement des bitumes,
- Signalisation des véhicules citernes,
- Les documents réglementaires,
- La livraison en station-service,
- Livraison mesurée de combustibles en petite clientèle,
- Le transfert de produits sur chantier,
- Protections individuelles,
- Circulation et stationnement des véhicules,
- Les risques liés aux mouvements des produits,
- Présentation de cas d'accidents et intervention en cas d'accidents,
- Questions diverses,
- Synthèse Examen Final.



Formation TMD transport matières dangereuses spécialisation produits pétroliers - Recyclage

Prérequis

Posséder un permis en état de validité. Être titulaire d'une IB en cours de validité et avoir déjà suivi une formation de spécialisation

Durée

Formation théorique et pratique de 1 journée soit 7 heures

Formateurs

Cette formation est réalisée par un organisme agréé par Arrêté Ministériel (Son identité et ses références d'agrément sont mentionnées sur le devis et la convention de formation).

Dispositifs de suivi

Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage

Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques

Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas. Remise d'un support de formation. Questions réponses, partage d'expériences

Validation des acquis

Évaluation théorique réalisée à la fin de la formation. La réussite à cet examen permet l'obtention d'une nouvelle carte ADR mentionnant la spécialisation

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info